



Retour au permis après une annulation judiciaire

Par hos13

Bonjour,

Dans le cadre d'un retour au permis suite à une annulation judiciaire et après avoir purgé une peine de 5 ans d'interdiction de solliciter. J'ai fais une demande de permis B auprès de l'ANTS et suis dans l'attente du service instructeur.

J'étais titulaire des permis A, B, C, et D.

Dois je repasser tous les examens ou bien seulement le code et la conduite du permis B?

J'ai eu différente version des agents ANTS .

Merci d'avance